

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 8 Mars 2017

**Membres présents :** Mrs SAVOYE –LAMURE - BULLIAT Mmes LORON - DEFNET – PRALUS – GUILLET - MAISONNEUVE Mrs PASCAL –RINGUET – PERRET - TOURNISSOUX

**Membres excusés :** Mmes CHAVY – PERRET Mrs DAUTUN - RECOUDES

**Secrétaire de séance :** Monsieur Olivier PASCAL

Après lecture le compte rendu de la séance du 8 Février 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### Ordre du jour :

- 1) Demande de subvention
- 2) Baux communaux
- 3) Travaux divers
- 4) Protocole Participation Citoyenne
- 5) Personnel communal
- 6) Questions diverses

\*\*\*\*\*

#### 1) Demande de subvention

1.1 Monsieur SAVOYE donne lecture de la demande de subvention formulée par le RASED. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20€ par classe de l'école primaire.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**DECIDE** d'octroyer une subvention de 20€ par classe de l'école primaire soit un montant de  $6 \times 20\text{€} = 120 \text{€}$

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017

1.2 Monsieur SAVOYE donne lecture de la demande de subvention formulée par le comité d'organisation du Tour du Beaujolais.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 100€

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget 2017

## 2) Baux communaux

2.1 Monsieur SAVOYE informe le conseil que le bail du logement loué à Madame PROTHERY pour un loyer mensuel de 624.15 € hors charges locatives, est à renouveler à compter du 1er Juin 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime

**APPROUVE** le bail locatif entre la commune et Madame PROTHERY, pour une durée initiale de 3 ans renouvelable, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2017.

**FIXE** le loyer mensuel à la somme de 624.15 € hors charges locatives, révisable annuellement en fonction de la moyenne des quatre indices INSEE du coût de la construction.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le bail locatif à intervenir.

2.2 Monsieur SAVOYE propose au Conseil Municipal de renouveler le bail pour le logement de type IV situé au 1er étage 58 rue du château de fontcrênne, à Mme DUGELAY Gaëlle, pour un loyer mensuel de 730.87 € par mois chauffage compris, à compter du 1er Mars 2017 jusqu'au 28 Février 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**APPROUVE** le bail locatif à intervenir entre la commune et Mme DUGELAY, pour une durée initiale de 3 ans, à compter du 1er Mars 2017.

**FIXE** le loyer mensuel à la somme de 730.87€ chauffage compris, révisable annuellement en fonction de la moyenne des 4 indices INSEE du coût de la construction.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le bail à intervenir.

2.3 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que le bail du logement loué à Mme VILLERON Valérie pour un loyer mensuel de 375€ chauffage compris, est à renouveler à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**APPROUVE** le bail locatif entre la commune et Madame VUILLERON Valérie

**PRECISE** que le bail sera établi pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

**FIXE** le loyer mensuel à la somme de 375€ chauffage compris.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer le bail locatif à intervenir

## 3) Travaux divers

3.1 Mme LORON donne lecture du devis de la Marbrerie Baptista concernant la création d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal. Le devis s'élève à la somme de 2 000€ H.T. Le Conseil Municipal accepte le devis.

3.2 Monsieur SAVOYE donne lecture du devis la société Decalog concernant la mise en réseau des bibliothèques de la CCSB. Le devis s'élève à la somme de 2 700€ HT. Le Conseil Municipal accepte le devis.

3.3 Monsieur SAVOYE donne lecture du devis de la société BLUON concernant le remplacement des fenêtres de l'école primaire. Le devis s'élève à la somme de 34 906€ H.T. Le Conseil Municipal accepte le devis.

3.4 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que la commune a la possibilité de maintenir la subvention façade dans le centre bourg suite à l'approbation du PLU. Le Conseil Municipal émet un avis favorable. Un dossier complet sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

3.5 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que la SOGEDO va effectuer les travaux de remplacement du Pont brosse.

#### **4) Protocole Participation Citoyenne**

Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que la démarche de « participation citoyenne », s'inscrit dans le plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée. Elle vise, avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat, à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

Elle doit permettre :

- ✓ De rassurer la population,
- ✓ D'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation,
- ✓ D'accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Fondée sur la solidarité de voisinage elle consiste à nommer un ou des référents volontaires et bénévoles dans un quartier qui seront en relation avec les services de gendarmerie pour les informer de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins. Ces référents participent également à la sensibilisation de leurs voisins aux problématiques de sécurité.

Elle est conçue parmi un ensemble d'actions visant à prévenir la délinquance telles que les opérations tranquillité vacances, les actions de proximité de la police municipale, les interventions de la gendarmerie, ou encore l'installation d'un système de vidéo-protection.

Il s'agit maintenant d'entrer dans la phase opérationnelle de la démarche par la signature du protocole joint en annexe qui fixe les modalités pratiques ainsi que les procédures de suivi, d'évaluation et de contrôle.

Il est précisé que les référents volontaires ne peuvent en aucun cas se prévaloir de prérogatives administratives ou judiciaires, considérant que le dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie qui encadre et contrôle strictement leurs interventions.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**APPROUVE** le protocole joint en annexe autorise Monsieur le Maire à signer ledit protocole.

## **5) Personnel communal**

Monsieur BULLIAT informe le Conseil Municipal que le CDD de Mr DEBOISSERT François qui effectue le remplacement de Mr SABL Y Bernard a été renouvelé pour une durée de 6 mois à compter du 4 Mars 2017.

## **6) Questions diverses**

6.1 Mr PERRET informe le Conseil Municipal qu'il faudrait revoir le système d'accroche des banderoles pour les conscrits.

6.2 Mr PASCAL informe le Conseil Municipal qu'il va réaliser une étude sur les dépenses concernant le fonctionnement du panneau lumineux.

6.3 Mme PRALUS demande au Conseil Municipal s'il est possible de trouver une solution pour la vitesse excessive de certains véhicules dans Morgon.

6.4 Mr BULLIAT informe le Conseil Municipal que la réunion pour les entrées du village aura lieu le jeudi 6 avril 2017 à 10h30.

6.5 Mr LAMURE informe le Conseil Municipal que le concert de la Note Beaujolaise aura lieu le 15 avril 2017 à la salle des sports.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.